

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 27 mai 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, M. FOURNIER, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. HERMELIN, M. GROS, Mme MAZARI - ALLEL, M. CERVANTES, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GONTARD par M. PEYRE

Mme LAGRANGE par M. EL KHATMI

Mme GAILLARDET par Mme REZOUALI

Mme LAMOUREUX par Mme HELLE

M. BLUY par M. FOURNIER

ETAIENT ABSENTS :

M. GIORGIS

M. HERMELIN

M. BELHADJ

XXX

Mmes MOREL, CROYET, ABEL-RODET et BUGEON entrent en séance au cours de la lecture de la synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

M. AUDOYER-GONZALEZ rejoint l'Assemblée pendant les débats relatifs au dit rapport.

Mmes MOREL et LABROT se retirent de l'Assemblée pendant la présentation du rapport n°5 donnant respectivement pouvoir à M. AUDOYER GONZALEZ et BORBA DA COSTA.

M. AUDOYER-GONZALEZ quitte la salle au cours des débats relatifs au rapport n°8 puis revient avant le vote du rapport n°9.

M. LOTTIAUX se retire de l'Assemblée après le vote du rapport n°8 et donne pouvoir à Mme MAS.

Mme CLAVEL quitte la salle avant le vote du rapport n°11 et revient au cours de la présentation du rapport n°12.

MM. PEYRE et FOURNIER quittent la salle pendant la présentation du rapport n°13 puis la regagnent avant le vote du rapport n°14.

XXX

La séance est ouverte à **18 h 05** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme LEFEVRE est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **24 avril 2015** est **ADOPTÉ**, sous réserve de la modification suivante :

11 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Travaux de réhabilitation des Hôtels de Caumont et de Montfaucon en vue de l'extension de la Collection Lambert en Avignon - Actualisation du montant de l'opération - Avenant n°2 au contrat de mandat public avec la SEM Citadis - Approbation..

ADOPTÉ

Se sont abstenus : **M. GROS**, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme MAS, Mme RIGALT.

XXX

Mme le Maire, Présidente, informe le Conseil que, par lettre en date du 19 mai courant, M. Philippe MARCUCCI lui a fait part de sa décision de démissionner de ses mandats de Conseiller Municipal et Communautaire.

Par conséquent, un nouveau Conseiller Municipal sera installé lors de la prochaine séance.

XXX

Chambre Régionale des Comptes – Rapport d’observations définitives sur la gestion de la commune.

Mme le Maire, Présidente, donne lecture de la synthèse du rapport d’observations définitives sur la gestion de la commune de la Chambre Régionale des Comptes.

Un large débat s’instaure auquel participent : Monsieur PEYRE, M. LOTTIAUX, M. PALY, Mme LICHIERE et M. FOURNIER.

XXX

1 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Secours Populaire Français. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l’association Secours Populaire Français l’attribution d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 10.000 €,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 fonction 0209,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l’ élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

2 - VOIRIE - STATIONNEMENT : Une Ville en Festival 2015 : Extension des capacités de stationnement et du périmètre du stationnement payant. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** la tarification « zone blanche extra-muros » comme suit : Pendant la période juillet - août : 0,50 € pour 1 heure, 1,50 € pour 4 heures (9h-12h et 14h-18h) et 3 € pour la journée complète ; Entre le 1^{er} septembre et le 30 juin : Forfait 4 heures gratuites (9h-12h et 14h-18h) et 3 € pour la journée complète,
- **FIXE** la tarification « stationnement des cars de tourisme » à 15 € / jour pour les parkings prévus à cet effet avec la mise à disposition de toilettes et d’un local de repos pour les chauffeurs,
- **DECIDE** l’extension du périmètre et la modification de la tarification « Zone Blanche Extramuros » au parking Allées de l’Oulle,
- **DECIDE** l’extension du périmètre de la tarification « Zone Blanche Extramuros » au parking Mérindol seulement pour la période Juillet – Août,
- **DECIDE** l’extension de la tarification « Zone Jaune » à l’ensemble des places de stationnement en extra-muros au pied des remparts,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l’Elu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.

3 - URBANISME : Aménagement des digues de Courtine par la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R). Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DONNE** un avis favorable pour l’implantation du projet photovoltaïque de Courtine,

- **APPROUVE** la convention de partenariat liant la C.N.R à la commune d'Avignon pour l'aménagement des digues Courtine Confluence,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

4 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Mise en oeuvre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » - Adoption de la convention cadre.
Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention cadre de mise en œuvre du projet «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

5 - COORDINATION JEUNESSE : Période estivale 2015 - Mise en place d'un dispositif éducatif et préventif en faveur de la jeunesse " Un été à Avignon ". M. Philippe FERREIRA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** les subventions les plus larges auprès de toutes les institutions partenaires,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

6 - DOMAINE PUBLIC : Charte des "Food-Trucks" - Présentation et objectifs. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la charte des «Food Trucks»,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

7 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Aides à la création d'Emploi d'Avenir - Conventionnement avec le secteur associatif. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conventions de financement liant la Ville aux associations « Les petits débrouillards », « Avignon Sport Basket Barbière », « Latitudes », « Imagine 84 » et « Roulons à Vélo »,
- **ACCORDE** les subventions aux associations retenues,
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget chapitre 65, compte 65748, fonction 90,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** - S'est abstenu : M. VAUTE.

8 - ACTION CULTURELLE : Avenants aux conventions d'objectifs conclues avec les associations culturelles.. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'adopter les avenants n°1 aux conventions d'objectifs passées avec les associations culturelles et de leur attribuer, au titre de l'année 2015, les subventions suivantes : Association du Théâtre du Balcon - Compagnie Serge Barbuscia : 122.400 € ; Association du Théâtre du Chien qui Fume - Compagnie Gérard Vantaggioli : 121.500 € ; Association du Théâtre des Halles - Compagnie Alain Timar : 189.000 € ; Association de la Nouvelle Compagnie des Carmes : 100.000 € ; Association de l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (I.S.T.S.) : 156.700 € ; Association du Jazz et des Musiques Improvisées (AJMI) : 30.000 € ; Association des deux mains (Passagers du Zinc) : 117.000 € ; Association de l'Echo musical de Montfavet : 93.380 € ; Association Tremplin Jazz : 50.000 € ; Association des Compagnons des Côtes du Rhône : 45.000 € ; Association Festival de Musique Ancienne : 25.000 € ; Association des Jeux de l'Esprit : 21.500 €.

- **IMPUTE** ces subventions au chapitre 65, compte 63748, fonction 331,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents pouvant s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.

9 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : MUSEE CALVET - Fixation du tarif de vente du catalogue raisonné des peintures françaises du Musée. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la mise en vente par la régie des recettes du musée Calvet et du musée Lapidaire de 500 exemplaires du catalogue raisonné des peintures françaises du musée Calvet (1500-1800) au prix de 39 euros.

- **IMPUTE** les recettes sur la régie du musée Calvet chapitre 70 - compte n°7062 - fonction 6062 redevance et droits des services.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

10 - ACTION CULTURELLE : Soutien en faveur des salles de spectacle cinématographique - Convention à intervenir avec le CINEVOX. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer à la Société CINEVOX une subvention forfaitaire de 6 000 €, au titre de l'année 2015,

- **IMPUTE** ces crédits au chapitre 65, compte 65748, fonction 0209,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir.

- **ADOpte** -

11 - ACTION CULTURELLE : Convention de mise à disposition et d'entretien d'un véhicule pour la réalisation d'un projet artistique itinérant au sein des quartiers de la Ville. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le renouvellement pour une durée de deux ans de la convention de mise à disposition et d'entretien d'un véhicule à l'association Camt'arts,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

12 - ACTION CULTURELLE : Convention Ville d'Avignon/Association Le Foostbarn Travelling Théâtre pour la mise à disposition du parc du Château de Saint-Chamand. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de passer une convention de mise à disposition gracieuse du parc du château de Saint-Chamand avec l'association Foostbarn travelling théâtre pour une durée de trois mois du 1^{er} juin au 31 août 2015.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

13 - CENTRES DE LOISIRS : Modification de certaines dispositions concernant l'accueil des enfants sur l'ALSH de Châteauneuf de Gadagne et autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association ACVL. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'annulation de la remise sur le tarif quotient familial de 10% à partir du deuxième enfant de la même famille inscrit pour la même période ; l'annulation de la gratuité accordée au personnel municipal de la Ville d'Avignon travaillant au centre de loisirs pour leurs enfants pendant la période travaillée et la mise en place d'une participation journalière forfaitaire d'un euro en substitution ; l'acceptation de la carte temps libre, nouveau dispositif de la CAF accordé aux familles en remplacement des chèques loisirs ; l'acceptation de la carte temps libre mise en place par les communes associées de Châteauneuf de Gadagne,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer la convention de partenariat avec l'A.C.V.L..

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. VAUTE, M. PALY.

14 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions d'objectifs bilatérales passées entre la Ville d'Avignon et les structures de proximité agréées centre social pour le financement de la fonction "Animation Globale et Coordination" - Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de l'AGC 2015 : Gestion MPT Champfleury : 62 191 € ; ESC Croix des Oiseaux : 62 191 € ; Centre social la Fenêtre : 62 191 € ; ASLC d'Orel : 66 691 € et Centre social l'Espélido : 62 191 €. Soit un total de 315 455 €.

- **IMPUTE** ces dépenses sur la ligne budgétaire chapitre 65 – compte 65748 – fonction 8249 - Politique de la Ville.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme MAS. Se sont abstenus : M. VAUTE, Mme RIGALT.

15 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions d'objectifs passées entre la ville d'Avignon et diverses associations gestionnaires d'activités de loisirs éducatifs de jeunesse - Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** pour l'année 2015, les subventions proposées aux associations : Club Avignon Sports Loisirs : 21 655 €, Centre de Vacances et de Loisirs Ville d'Avignon : 21 000 €, Mises en Scène : 5 458 € et Sports Loisirs Culture d'Orel : 700 €. Soit un total de 48 813 €.

- **IMPUTE** ces dépenses sur la ligne budgétaire chapitre 65 – compte 65748 - fonction 8249 Politique de la Ville.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOpte** -

16 - FINANCES : Convention entre la Ville d'AVIGNON et l'association "Comité des Fêtes de MONTFAVET". M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association « Comité des Fêtes de MONTFAVET » une subvention de 31 054,00 € au titre de l'année 2015,

- **APPROUVE** les termes de la convention liant la Ville et l'association « Comité des Fêtes de MONTFAVET »,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65 748, fonction 024,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOpte** -

17 - URBANISME : Servitude de passage de deux lignes EDF accordée à ERDF pour enfouissement et raccordement de l'éclairage public - Clos des Neuf Peyres. M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever le terrain communal cadastré IR 159 d'une servitude de passage d'une ligne moyenne tension de 20 000 volts et d'une ligne basse tension de 400 volts sur une bande de 1 mètre de large et de 60 mètres de long,

- **DECIDE** d'accepter l'indemnité forfaitaire de 20 €,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

18 - URBANISME : Taxes locales d'Urbanisme - Remise gracieuse de majorations et d'intérêts - Décision.. M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable à la remise gracieuse des sommes dues, à défaut de paiement aux dates d'exigibilité du pétitionnaire : LAUGIER Alain
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) à signer toutes pièces à intervenir en application de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

19 - URBANISME - CESSIONS : Cession au profit de M. Éric ODDONE d'une fraction de domaine public communal déclassée cadastrée IR 583 située le long du chemin des Neuf Peyres au prix de 2 880 euros.. M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de céder à M. Éric ODDONE, la parcelle cadastrée IR 583 d'une superficie de 96 m², située le long du chemin des Neuf Peyres,
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 2 880 € (30 €/m²),
- **IMPUTE** la recette au chapitre 024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

20 - URBANISME - CESSIONS : Gare TGV - Cession à la SNCF - Mobilité de diverses parcelles pour 1 640 m² au prix de 11 480 euros.. M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de céder à la SNCF - Mobilité les parcelles cadastrées CR 1557 pour 2 m², CR 1558 pour 4 m², CR 1559 pour 19 m² et CR 1560 pour 167 m² soit au total 192 m², issues du domaine public communal en application de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
- **DECIDE** de céder à la SNCF - Mobilité les parcelles cadastrées CR 1563 pour 258 m², CR 1565 pour 10 m², CR 1568 pour 1 180 m², soit au total 1 448 m²,
- **DECIDE** que la cession aura lieu au prix de 7 € le m², soit 11 480 €,
- **IMPUTE** la recette correspondante au chapitre 024,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

21 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018).. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 – compte 72 20 – fonction 422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

22 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DONNE** un avis favorable à l'attribution d'une aide de 937,75€ à la SCI Coquillade,
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur le budget 2015 au chapitre 65, compte 6574, fonction 12
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ne prend pas part au vote : M. GONTARD représenté par M. PEYRE.

23 - POLITIQUE URBAINE : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades.. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 24 - compte 2042 - fonction 72 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

24 - BÂTIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX : Gymnase André Gimard : Remplacement du sol sportif - Demandes de subventions.. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la réfection du sol souple sportif du gymnase André Gimard,
- **SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles notamment auprès de l'Etat (CNDS) et du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (service des sports),
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21 compte 21318 fonction 414 programme 2015SP01,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

25 - DOMAINE - FLUVIAL : Halte Nautique - Grille tarifaire 2015.. M. Jacques MONTAIGNAC, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise en place de la grille tarifaire de la Halte Nautique pour l'année 2015,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

26 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de 347 010,00 €.

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.

27 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : D'un fonctionnaire territorial auprès de l'association des Centres de Vacances et de Loisirs d'Avignon.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de l'Association des Centres de Vacances et de Loisirs dans les conditions susvisées,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élú (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

28 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Grandes Commissions et représentation de la Ville dans divers organismes - Modification et désignation

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

M. CERVANTES sollicite des informations sur les décisions suivantes :

- Décision du 30/04/2015 portant conclusion d'un marché public pour l'acquisition de produits et de matériels d'entretien pour les services municipaux, Lot n°3 «Produits plastiques à usage unique», avec la Sté INTERPACK SAS.

M. CERVANTES sollicite des précisions sur la nature et l'usage des ces produits.

Madame le Maire, Présidente, lui indique qu'il sera destinataire d'une réponse écrite détaillée.

- Décision du 25/03/2015 portant conclusion d'un avenant n°1 au marché d'entretien du patrimoine arboré lot n°2 « abattage des platanes – chancre coloré » passé avec la Société PROTEC ARBRES, ayant pour objet de modifier l'article IV.11 du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

M. CERVANTES demande si les conditions juridiques de passation ce cet avenant sont bien conformes aux textes en vigueur.

Madame le Maire, Présidente, lui rappelle que le coût du chantier avait été budgété et que c'est en toute lisibilité que cette dépense avait été annoncée sans d'ailleurs qu'à cette époque il n'intervienne concernant son montant.

S'agissant des conditions de passation de l'avenant, Madame le Maire suppose que les services juridiques de la ville, auxquels on peut faire confiance, ont respectés la réglementation ainsi que les services techniques.

XXX

La séance est levée à **21h55** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Ce compte-rendu de la séance du conseil est affiché le 1^{er} juin 2015.